



PROCÈS-VERBAL

8 de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue le **MERCREDI 7 JUILLET 2021** à 17 h 30. Compte tenu de la situation en lien avec la COVID-19, la séance a eu lieu par vidéoconférence avec possibilité pour le public d'assister en direct à la webdiffusion. Le public a pu poser des questions au préalable par voie électronique et le président a répondu séance tenante.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Monsieur Éric Alan Caldwell, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 33, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle trois (3) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration par courriel, période qui débute à 17 h 43.

À 17 h 48, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2021-082 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JUILLET 2021

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2021-083 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 2 JUIN 2021

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 2 juin 2021.

CA-2021-084 AUTORISER UNE MODIFICATION À UN CONTRAT CPU DESIGN INC. ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS, LOGICIELS ET DE SERVICES BUREAUTIQUES STM-6401-11-18-136 CA-2019-134

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une modification au contrat STM-6401-11-18-136 pour l'acquisition d'équipements, logiciels et de services bureautiques, pour une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat bloc 4 (logiciel non microsoft) afin de continuer de répondre aux besoins de croissance, adjugé à « **CPU DESIGN INC.** », afin d'ajouter un montant supplémentaire de 354 936 \$, plus les taxes de 53 152 \$, pour un montant maximum de **408 088 \$** toutes taxes incluses.

	IMPUTATION
Centre	"U"
Compte	568230

CA-2021-085 OCTROYER UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ SOLID CAD ACHAT DE LICENCES ET DE CONTRATS DE SUPPORT ET D'ENTRETIEN DU LOGICIEL GED AM MERIDIAN (ACCRUENT) 60000013723

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer à **SOLID CAD**, un contrat de gré à gré pour l'achat de licences et de contrats de support et d'entretien du logiciel GED AM Meridian (Accruent) pour la période du ou vers le 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2026, au montant maximum de **888 374 \$**, plus les taxes de **133 034 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 021 408 \$ USD**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (60000013723).

	IMPUTATION
Centre	Type "U"
Compte	568250

CA-2021-086 OCTROYER UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ
CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS (FRANCE) SAS
ACQUISITION DE BIENS ET SERVICE POUR LE SYSTÈME OPUS
6000013866, 6000013867

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bouelle
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'octroyer à **CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS (FRANCE) SAS** (ci-après CONDUENT), un contrat de gré à gré d'acquisition de biens et service pour le système OPUS (ci-appelé Contrat), pour la période du 4 septembre 2021 au 4 septembre 2024, au montant de **28 792 173,34 \$**, plus les taxes de **4 311 627,96 \$**, pour un montant maximum de **33 103 801,29 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du contrat;
 - 2° d'accepter les mandats des sociétés participantes suivantes : L'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), Réseau de transport de Longueuil (RTL), Société de transport de Lévis (STLévis), Réseau de transport de la Capitale (RTC), Société de transport de Laval (STL), Réseau de transport métropolitain (Exo) et MRC Joliette Transport (MRCJT) pour négocier et octroyer en leurs noms le contrat;
 - 3° Le montant pour les sociétés participantes (ARTM, RTL, STLévis, RTC, STL, Exo et MRCJT) est de 19 557 138,02 \$, plus les taxes de 2 928 681,42 \$, pour un montant maximum de 22 485 819,44 \$.

	IMPUTATION
Centre	«Type U»
Compte	« Divers »
Ordre interne	«Type U»

CA-2021-087 ADJUGER QUATRE CONTRATS
PARAGON IDENTIFICATION ET CALMELL S.A.
ACQUISITION DE CARTES MAGNÉTIQUES ET DE REÇUS
6000009302

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bouelle
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- d'adjudger quatre (4) contrats pour l'acquisition de cartes magnétiques et de reçus, pour la période du 14 juillet 2021 au 13 juillet 2024, dans le cadre d'un appel d'offres regroupé, pour et au nom de la Société de transport de Laval (ci-après STL), instituée en vertu de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ., c. S-30.01). Toutes les sociétés participantes à l'appel d'offres regroupé sont énumérées en annexe.

- **Paragon Identification** (BLOCS 1, 2 et 4)
- **Calmell S.A.** (BLOC 3)

a) pour la Société de transport de Montréal (ci-après STM):

Pour un montant pour la STM de **1 049 743 \$**, plus les taxes de **157 199 \$**, pour un montant maximum de **1 206 942 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public 6000009302 et aux soumissions produites par les Adjudicataires.

b) pour la Société de transport de Laval (ci-après STL):

Pour un montant pour la STL de 71 759 \$, plus les taxes de 10 746 \$, pour un montant maximum de 82 505 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public 6000009302 et à la soumission produite par l'Adjudicataire.

	IMPUTATION
Centre	97160
Compte	594210

CA-2021-088 AUTORISER UNE MODIFICATION AU CONTRAT
CONSORTIUM BOMBARDIER ALSTOM (CBA)
FOURNITURE DE MATÉRIEL ROULANT MPM-10 POUR LE MÉTRO DE MONTRÉAL
STM-3909-10-10-38

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une modification à l'entente entérinée par la résolution du CA-2018-131 et modifiée par la résolution du CA-2019-148 relative au contrat STM-3909-10-10-38 pour la fourniture de matériel roulant MPM-10 pour le métro de Montréal avec le Consortium Bombardier Alstom (CBA). Cette entente amendée est jointe en annexe confidentielle.

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Règlement d'emprunt	R-042-4	R-190

CA-2021-089 ADJUGER UN CONTRAT
NORMANDIN BEAUDRY, ACTUAIRES CONSEIL INC.
SERVICES-CONSEILS EN RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX
6000012453

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjudger à **NORMANDIN BEAUDRY, ACTUAIRES CONSEIL INC.**, un contrat pour des services-conseils en rémunération et avantages sociaux, pour la période du 7 juillet 2021 au 7 juillet 2026, au montant de **750 000,00 \$**, plus les taxes de **112 312,50 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **862 312,50 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000012453).

	IMPUTATION
Centre	Type U
Compte	551590

CA-2021-090 ADJUGER UN CONTRAT
ECKLER LTÉE
SERVICES ACTUARIELS À DES FINS COMPTABLES
6000011045

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à **ECKLER LTÉE**, un contrat pour des services actuariels à des fins comptables, pour la période du 7 juillet 2021 au 7 juillet 2024, au montant de **360 525,00 \$**, plus les taxes de **53 988,62 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **414 513,62 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000011045).

	IMPUTATION
Centre	43000
Compte	551590

CA-2021-091 MODIFIER LE RÈGLEMENT DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DÉSIGNÉS DE LA STM

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'adopter le Règlement R-017-5 intitulé « Règlement refondu établissant le Régime de retraite des employés désignés de la Société de transport de Montréal », lequel modifie le Règlement R-017-2, intitulé le règlement refondu du Régime de retraite des employés désignés de la Société de transport de Montréal, selon le libellé du projet de règlement joint à la présente, tel que modifié par le Règlement R-017-3 et R-017-4;
- 2° de fixer l'entrée en vigueur du règlement R-017-5 quinze (15) jours après la date de sa publication, sauf quant aux dates expressément indiquées dans le règlement R-017-5 et dans les règlements CA-91, CA-91-1, R-017, R-017-1, R-017-2, R-017-3, R017-4;
- 3° de consentir aux obligations qui incombent à la Société de transport de Montréal en vertu du règlement R-017-5;
- 4° de charger l'administrateur du Régime de retraite des employés désignés de la Société de transport de Montréal de déposer le règlement R-017-5 auprès de Retraite Québec et de l'Agence de revenu du Canada, et de signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CA-2021-092 AUTORISER UNE ENTENTE CONCERNANT LES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF 2021 ENTRE L'ARTM ET LA STM

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une entente concernant les services de transport collectif 2021 entre l'ARTM et la STM relativement à la rémunération et la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la STM; cette entente sera en vigueur rétroactivement du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

CA-2021-093 ADOPTER LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE DE LA STM

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines et le rapport du Secrétaire corporatif et directeur Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adopter, conformément à l'article 5.1 du Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal (R-011-4), la nouvelle structure administrative de la Société avec un effet rétroactif au 31 mai 2021 selon les modalités décrites dans le document joint à la présente recommandation pour en faire partie intégrante;
 - Abolition du poste de Directeur de cabinet du président et du directeur général
 - Création d'un poste d'Adjoint au président
 - Création du poste d'Adjoint au directeur général et Directeur - Planification stratégique et affaires gouvernementales
 - Transfert de la Planification stratégique, développement durable et accessibilité universelle sous la nouvelle direction - Planification stratégique et affaires gouvernementales;
 - 2° d'approuver et de confirmer la nomination suivante :
 - Monsieur Étienne Lyrette au poste d'Adjoint au directeur général et Directeur - Planification stratégique et affaires gouvernementales
 - Le poste d'adjoint au président sera vacant jusqu'à nouvel ordre.

CA-2021-094 RENOUVELER LE MANDAT DES PERSONNES NOMMÉES PAR LA SOCIÉTÉ POUR AGIR À TITRE D'ADMINISTRATEURS DU PROGRAMME D'ALLOCATIONS APRÈS RETRAITE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL
CA-2015-064

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'entériner le mandat de mesdames Isabelle Poissant et Linda Lebrun ainsi que de monsieur Alain Brière à titre d'administrateurs du Programme d'allocations après retraite de la Société de transport de Montréal pour la période entre le 15 mars 2018 et le 7 juillet 2021;
 - 2° de renouveler le mandat de mesdames Isabelle Poissant et Linda Lebrun ainsi que de monsieur Alain Brière à titre d'administrateurs du Programme d'allocations après retraite de la Société de transport de Montréal du 7 juillet 2021 au 15 mars 2024 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le conseil d'administration;
 - 3° la présente recommandation remplace la résolution CA-2015-064, ainsi que toute autre résolution se rapportant au même sujet.

CA-2021-095 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DÉSIGNÉS DE LA STM

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter la Politique de financement du Régime de retraite des employés désignés de la Société de transport de Montréal, jointe à la présente.

CA-2021-096 PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE - POSTE DE VENTILATION MÉCANIQUE RICHELIEU

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets et le rapport du Secrétaire corporatif et directeur Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° de prendre acte du rapport de la commission de consultation publique sur le projet du Poste de ventilation mécanique Richelieu soumis par le président du comité - Suivi des actifs, conformément à la Politique corporative « Consultation publique - réseau du métro » (PC 1.14);

2° de mandater le Secrétaire corporatif de la Société de déposer ce rapport auprès des instances municipales compétentes et d'entreprendre auprès de celles-ci toute autre démarche visant l'adoption du règlement édictant les règles d'urbanisme que doit respecter la Société dans la réalisation des travaux visés par la réalisation du Poste de ventilation mécanique Richelieu.

CA-2021-097 PRENDRE ACTE DU PLAN D'ACTION DE LA STM SUITE AU RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE - PVM RICHELIEU

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de prendre acte du plan d'action de la STM en réponse au rapport de la commission de consultation publique sur le projet de poste de ventilation mécanique Richelieu soumis par le président du comité - Suivi des actifs conformément à la Politique corporative "Consultation publique - réseau du métro" (PC 1.14) de l'article 158.3 de la LSTCQ.

CA-2021-098 APPROUVER LES TERMES DE LA LETTRE D'ENTENTE INTITULÉE "MODALITÉS D'APPLICATION DU TÉLÉTRAVAIL" LE SYNDICAT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL DU TRANSPORT EN COMMUN SCFP-2850

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'approuver les termes de la lettre d'entente intitulée "Modalités d'application du télétravail", qui est jointe en annexe, et intervenue entre la Société de transport de

Montréal (STM) et le Syndicat du personnel administratif, technique et professionnel du transport en commun SCFP-2850 le 29 juin 2021, laquelle entre en vigueur au moment de la signature;

- 2° d'autoriser les représentants de la Société de transport de Montréal (STM), mentionnés à la lettre d'entente intervenue le 29 juin 2021 avec le Syndicat du personnel administratif, technique et professionnel du transport en commun SCFP-2850, à signer celle-ci.

CA-2021-099 APPROUVER LES TERMES DE LA LETTRE D'ENTENTE
INTITULÉE "MODALITÉS D'APPLICATION DU TÉLÉTRAVAIL"
LE SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS PROFESSIONNELS-LES
ET DE BUREAU, SECTION LOCALE 610 SEPB CTC-FTQ

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'approuver les termes de la lettre d'entente intitulée "Modalités d'application du télétravail", qui est jointe en annexe, et intervenue entre la Société de transport de Montréal (STM) et le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 610 SEPB CTC-FTQ, laquelle entre en vigueur au moment de la signature;
 - 2° d'autoriser les représentants de la Société de transport de Montréal (STM) mentionnés à la lettre d'entente intervenue le 29 juin 2021 avec le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 610 SEPB CTC-FTQ, à signer celle-ci.

CA-2021-100 APPROUVER LES TERMES DE LA LETTRE D'ENTENTE INTITULÉE
"MODALITÉS D'APPLICATION DU TÉLÉTRAVAIL"
LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA STM-CSN

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'approuver les termes de la lettre d'entente intitulée "Modalités d'application du télétravail", qui est jointe en annexe, et intervenue entre la Société de transport de Montréal (STM) et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la STM-CSN, le 29 juin 2021 conditionnellement à l'approbation par les membres de l'unité d'accréditation à l'occasion d'une assemblée syndicale à une date à être déterminée;

l'entrée en vigueur de cette lettre d'entente est fixée au moment de la signature;
 - 2° d'autoriser les représentants de la Société de transport de Montréal (STM), mentionnés à la lettre d'entente intervenue le 29 juin 2021 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la STM-CSN, à signer celle-ci.

CA-2021-101 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 17 h 53.

Les résolutions CA-2021-082 à CA-2021-101 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**

Secrétaire corporatif

PHILIPPE SCHNOBB

SYLVAIN JOLY

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE
LE MERCREDI 7 JUILLET 2021 À 17 H 30
PAR VIDÉOCONFÉRENCE TEAMS LIVE EVENT

QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
<u>QUESTION 1</u>	
Mrs. Lynne Rutledge	With the lifting of restrictions many rules around masks are being lifted. What will the STM be doing to ensure mask rules are being followed on public transit? This applies mostly to the Metro, where people will wear a mask to enter and remove it when on the train.
Le Président	Le président invite Mme Geneviève Bourbeau, directrice exécutive – Expérience client et Activités commerciales à répondre à la question.
G. Bourbeau	Mrs. Bourbeau thanks Mrs. Rutledge for her question. She mentioned that STM will continue to have communications in Metro, buses and “Transport adapté”. Also, employees on site will make sure that the rules are followed.
<u>QUESTION 2</u>	
M. Lawrence Fan	Bonjour, Avez-vous un mis-à-jour sur le projet des midibus électriques de la compagnie chinoise BYD qui ont été supposé d'être dédiés à la ligne 212 Sainte-Anne? Ils étaient supposés d'arriver en 2019 alors est-ce que le projet a été abandonné?
Le Président	Le président réfère la question à Mme Renée Amilcar, directrice exécutive – Exploitation Bus.
R. Amilcar	Mme Amilcar remercie M. Fan et confirme que les midibus électriques prendront la route sur la ligne 212 à compter de janvier 2022. Cela faisait partie de la stratégie d'électrification de la STM. La STM avait anticipé quelques petits soucis compte tenu de la technologie nouvelle et a eu des enjeux de livraison causés par la Covid-19. La STM travaille actuellement à rendre conforme les autobus à son devis et les essais pourront se faire au cours de l'été.
<u>QUESTION 3</u>	
M. Pierre-Luc Girard	Ma question traite de la campagne « Restez derrière le Bus » de la STM. La cohabitation entre les cyclistes et les autobus est complexe et il est pertinent de sensibiliser les cyclistes à la réalité des chauffeurs, aux angles morts des autobus et à la nécessité de ne pas ralentir indument un véhicule transportant des dizaines de personnes. Cependant, la réalité routière est complexe et chaque situation est différente. Le cycliste doit user de son jugement pour déterminer ses actions et bien qu'il soit parfois raisonnable de ne pas dépasser un autobus, il est, dans d'autres circonstances, plus sécuritaire de la faire. La STM peut présenter les défis qui lui sont propres, mais ne doit pas dicter la solution en l'imposant aux autres usagers de la route. Il n'y a rien dans le code de la sécurité routière qui interdit à un cycliste de dépasser un autobus, en particulier dans la situation commune où l'autobus est arrêté pour embarquement client et qu'il n'y a aucun véhicule à sa gauche.

La campagne « Restez derrière le bus » peut laisser croire aux autres usagers de la route que les cyclistes qui dépassent les autobus sont des contrevenants. Ceci pourrait encourager des comportements agressifs envers les cyclistes et les mettre en danger. Pouvez-vous retirer la campagne « Restez derrière le bus », qui est inappropriée puisqu'elle ordonne de manière arbitraire un comportement aux cyclistes, et la remplacer par une campagne axée sur la cohabitation?

Le Président

Le président invite Mme Geneviève Bourbeau à répondre.

G. Bourbeau Mme Bourbeau remercie M. Girard pour sa question. Elle précise qu'il est important de noter que cette campagne a été faite en parallèle et en collaboration avec la Ville de Montréal, le SPVM, la SAAQ, Vélo Québec, le MTQ et le Syndicat des chauffeurs d'autobus de la STM. Un comité d'experts s'est penché sur le meilleur message à faire circuler. L'objectif de ce comité est la sécurité des cyclistes étant donné la grande quantité d'angles morts d'un bus. Elle invite aussi M. Girard à prendre connaissance d'une capsule disponible sur YouTube et qui a été produite par Vélo Québec. Elle s'intitule « améliorer la cohabitation bus/vélo ». Cette capsule porte exactement le même message.
